

RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS HANDICAPES PAR LA VOIE DU DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION D'ETAT

~ SESSION 2024 ~

✚ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions d'accès :

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail,
- justifier de 4 années de services publics
- être apte à l'exercice des fonctions,
- **avoir la qualité de fonctionnaire.**

Qu'est-ce que l'obligation d'emploi ?

Ce recrutement est accessible uniquement aux personnes suivantes :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Pour plus d'informations sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), vous pouvez consulter l'article dédié sur ce sujet dans la rubrique [Emploi et handicap](#) sur le site internet du ministère chargé du travail ;
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Les titulaires d'une pension d'invalidité de guerre ou assimilés, victimes civiles de la guerre, victimes d'un acte de terrorisme ;
- Les bénéficiaires des emplois réservés du code des pensions militaires ;
- Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée suite à un accident ou à une maladie contractée en service ou à l'occasion du service ;
- Les titulaires de la carte d'invalidité ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

✚ COMMENT S'INSCRIRE

1. Prendre connaissance de l'avis de recrutement et de la fiche de poste correspondante : [Accès par la voie du détachement à un corps de catégorie supérieure - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)
2. S'inscrire en ligne entre le **4 mars et le 4 avril 2024**: <https://solidarites-sante.gouv.fr/article/s-inscrire-en-ligne>
3. Télécharger et remplir le dossier de candidature fourni sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé : [Accès par la voie du détachement à un corps de catégorie supérieure - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)
4. Retourner le dossier par mail, accompagné des pièces justificatives, à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr et mettre en objet Détachement AAE BOE suivie de votre NOM et Prénom

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'inscription en ligne ne vaut que si elle est suivie par l'envoi du dossier.
Une candidature incomplète ne sera pas recevable.

NOMBRE DE POSTES ET AFFECTATION

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.
L'affectation est déterminée en cours de scolarité en lien avec la DRH des ministères sociaux.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. La présélection des dossiers se déroule uniquement avec les membres de la commission. Les candidats ne sont pas sollicités pour cette étape.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. Les auditions sont prévues à partir de juillet 2024.

L'épreuve orale dure 30 minutes et comprend deux séquences :

- ▶ une présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations professionnelles (8 à 10 minutes) ;
- ▶ un entretien qui doit permettre à la commission de sélection d'apprécier, au travers de questions et de mises en situation :
 - le parcours et la motivation du candidat ;
 - ses aptitudes à exercer les missions qui peuvent être confiées à un attaché d'administration
 - ses capacités à suivre la scolarité dans un Institut régional d'administration (IRA).

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien ne sera pas publiée sur le site internet du ministère. Chaque candidat recevra les résultats par mail.

FORMATION DES CANDIDATS ADMIS

Les candidats sélectionnés sont amenés à suivre une formation de rémunérée dans l'un des cinq Instituts Régionaux d'Administration (IRA). La formation débutera en janvier 2025.